

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

N° de délibération : 32/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 21 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 22 septembre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Philippe CORDIER, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Daniel GILLONNIER, Eric GUYOT, Raymond LE VAN et Emmanuel LOCTIN

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Jean-Luc CLEAU, Jean-Yves FOREST et Patrick RAPEAU

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Michel BARRIERE  
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Raymond LE VAN  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Philippe CORDIER est nommé secrétaire de séance.

## OBJET : Demande de subvention chef de projet alimentation/PAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays porte un poste de chef de projet alimentation/PAT. Il a notamment pour rôle de :

- ✓ Réaliser un diagnostic alimentaire du territoire comprenant un état des lieux et une analyse des enjeux locaux ;
- ✓ Réaliser un répertoire des acteurs de l'alimentation : « un qui fait quoi ? » ;
- ✓ Affirmer et animer un réseau de partenaires autour de la thématique de l'alimentation sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais ;
- ✓ A partir des projets et des ambitions marquées, définir les enjeux et objectifs d'un projet territorial et partenarial de l'alimentation ;
- ✓ Construire un plan d'action opérationnel (contenu, chiffrage, recherche de financement, calendrier...) avec les partenaires et porteurs de projets ;
- ✓ Piloter/animer/suivre la mise en œuvre de l'ensemble des actions ;
- ✓ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication liées à la politique alimentaire du territoire ;
- ✓ Assurer la transversalité et l'articulation de la démarche avec les autres démarches du territoire Nivernais (Pays Nivernais Morvan, Conseil départemental de la Nièvre, Agglomération de Nevers) ;
- ✓ Candidater aux PAT investissement et accompagner les collectivités à identifier des projets locaux ;
- ✓ Assurer une veille sur la thématique alimentation, agriculture et économie.

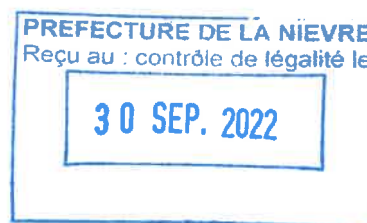
Le poste bénéficie d'une subvention de la DRAAF de 38 667 € sur 3 ans, soit 12 889 €/an. Afin de compléter le financement du poste, une demande de FNADT a été déposée auprès de l'Etat. Le plan de financement prévisionnel 2022 est le suivant :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	44 400,00 €	FNADT	23 111,00 €
		DRAAF	12 889 €
Frais de déplacement	600,00 €	Autofinancement	9 000 €
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,  
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 28 septembre 2022